

## Commune d'Eysins

Préavis municipal n° 46

Au Conseil communal

**Concernant :** Demande de crédit de Fr. 750'600.—  
pour la 1<sup>ère</sup> étape des aménagements et  
de modération de trafic Grand'Rue –  
Rue de l'Aiselet – Rue de la Poterie –  
Route de Crassier RC 11b

Délégué municipal :

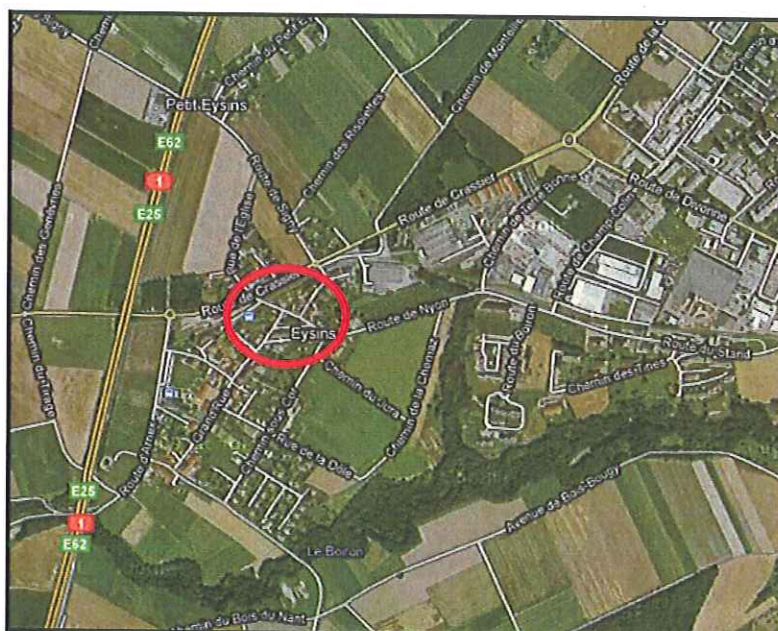
Monsieur Jean-Luc Haldimann, Municipal

Eysins, le 16 mai 2011

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles,  
Messieurs les Conseillers,

## 1.- SITUATION

Le territoire de la Commune d'Eysins située à l'entrée nord-ouest de l'agglomération nyonnaise souffre depuis plusieurs années déjà de problèmes de circulation, que ce soit en raison du transit sur la RC 11b entre Nyon et Crassier, ou à travers le village à proprement dit en provenance de la route d'Arnex, de la route de Crans ou de la route de Nyon.



Plusieurs mesures ont déjà été entreprises ces dernières années, notamment sur l'axe de la RC 11b avec la création des giratoires de La Bégoude et de Belossier afin de modérer la vitesse sur ce tronçon. Ces mesures ne se sont toutefois pas révélées suffisantes pour résoudre le problème d'Eysins, aussi la Municipalité a, dès lors, mandaté le bureau Urbaplan pour étudier un schéma directeur des circulations et un concept d'aménagement des rues du village. Cette étude, qui s'est terminée en juillet 2009 et qui a d'ores et déjà reçu l'aval du Service des routes et de la SCEP, a été effectuée en tenant compte des objectifs suivants :

- Requalification des espaces publics du village d'Eysins afin de favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les différents usagers.
- Dissuader le transit à travers le village d'Eysins et en limiter les incidences sur la qualité de vie et la sécurité dans le village.
- Améliorer le confort et la sécurité des liaisons douces, encourager le recours aux mobilités douces pour les déplacements locaux.

- Lier les parties nord et sud de la commune en atténuant l'effet de coupure de la route de Crassier – RC 11b, ceci en cohérence avec le projet de RDU à l'étude.
- Assurer une intégration harmonieuse des nouveaux quartiers.
- Définir les tracés et emplacements d'arrêts réservés dans le village dans l'optique du développement de l'offre de transports publics.
- Intégrer les planifications liées au schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN), du plan directeur de la région nyonnaise (PDRN) et du projet de redistribution urbaine (RDU).

Il ressort de cette étude qu'un certain nombre de mesures d'aménagements et de modérations devrait être mis en place sur la commune, et notamment dans le village, afin de répondre à ces objectifs. La Municipalité a décidé dans un premier temps de se consacrer aux aménagements situés dans la zone Grand'Rue – rue de l'Aiselet – rue de la Poterie. Ce secteur fait office d'une première étape d'aménagements qui fait l'objet du présent préavis et dont les projets sont détaillés dans les paragraphes suivants :

Le carrefour sur la route de Crassier RC 11b avec la rue de l'Aiselet et la rue de l'Eglise fait partie intégrante du projet de réaménagement, toutefois pour des raisons financières ce dernier fera l'objet d'un préavis séparé qui sera voté ultérieurement.

## **2. CONCEPT GENERAL**

### ***2.1 Objectifs***

Les aménagements présentés ci-après sont basés sur l'étude du bureau Urbaplan et tentent de répondre aux objectifs principaux fixés par ce dernier, à savoir :

- Une dissuasion du transit via la rue de l'Aiselet et la route Nyon.
- L'apaisement du trafic à l'intérieur du village et une meilleure cohabitation de l'ensemble des usagers de l'espace rues.
- L'adaptation des gabarits et des aménagements aux passages réguliers de véhicules de transports publics standards sur l'itinéraire route de Nyon – Grand'-Rue – rue du Vieux-Collège.

L'étude Urbaplan met également en avant la nécessité de mettre en valeur les espaces publics significatifs suivants, pour le périmètre traité ici :

- Le carrefour route de Crassier – rue de l'Aiselet – rue de l'Eglise.
- Le carrefour Grand'Rue – rue de l'Aiselet – route de Nyon.

## 2.2 Concept

Comme proposé dans le chapitre 4 du rapport d'Urbaplan, l'ensemble des rues du village sera traité selon les principes applicables aux zones « 30 km/h », soit avec une suppression des marquages, une généralisation du double sens de circulation ainsi que la généralisation de la priorité de droite dans les carrefours, complétés par des éléments de modulation de vitesse aux endroits stratégiques. La 1<sup>ère</sup> étape prévoit un certain nombre d'aménagements qui sont décrits plus en détails dans les pages suivantes. Dans les grandes lignes, il est prévu :

- L'aménagement d'un ouvrage de rétrécissement latéral court au droit du carrefour rue de la Poterie – rue de l'Aiselet permettant de sécuriser la traversée piétonne et de modérer la vitesse à cet endroit.
- L'aménagement de modulation de trafic à la Grand'Rue et une adaptation du trottoir existant.
- Une réfection complète du carrefour Grand'Rue – rue de l'Aiselet – route de Nyon avec création d'un espace public.



## 2.3 Mobilité douce

### Bus et transports publics

Les transports publics desservent actuellement le village d'Eysins par la route de Crassier RC 11b et la route d'Arnex. Toutefois, afin de s'adapter au projet de desserte du village d'Eysins par la route de Nyon, qui figure dans les concepts de dessertes du SDAN et du PDRN, le projet prévoit une requalification de la Grand'Rue avec la remise en circulation en double sens et un gabarit qui sera maintenu à un minimum de 5,20 m bordé d'un trottoir semi-franchissable permettant le croisement de transports publics à faible vitesse.

### **Piétons**

Le réseau de trottoirs existant dans cette zone sera maintenu et complété par la réalisation d'un nouveau trottoir le long de la route de Nyon pour desservir le nouveau quartier du Nipy. De plus, de l'autre côté de la route, le trottoir existant qui s'interrompt au droit du seuil sera prolongé et relié au réseau de trottoirs existant afin d'assurer une continuité.

### **Cyclistes**

Le réaménagement de l'intérieur du village est prévu selon les modalités de mise en place d'une zone « 30 km/h », il n'est donc pas prévu d'aménagement particulier pour les cyclistes.

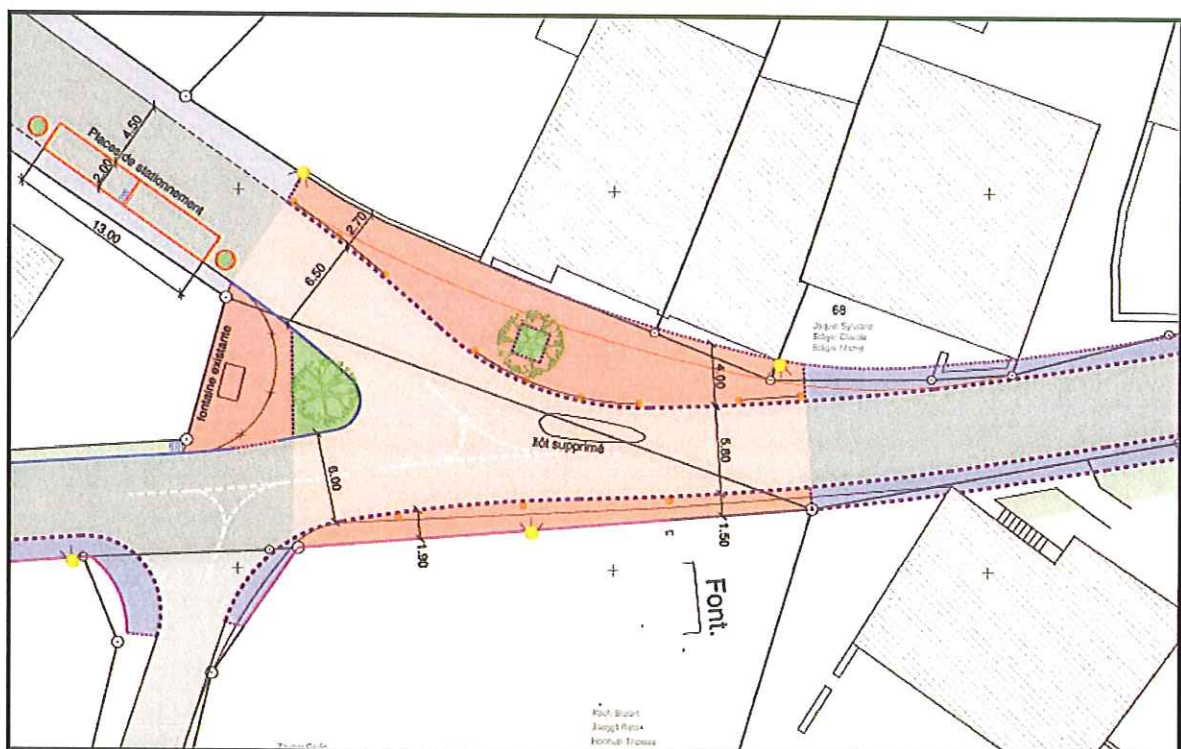
### 3.- PROJET

#### 3.1 Carrefour Rue de l'Aiselet – Grand'Rue – Route de Nyon

Ce carrefour, actuellement d'une emprise importante et de caractère typiquement routier, favorise les vitesses excessives, notamment dans le sens route de Nyon – rue de l'Aiselet ou Grand'Rue – route de Nyon. La remise en circulation dans les 2 sens sur la rue de la Poterie, la rue de l'Aiselet et la Grand'Rue n'impose plus le maintien d'un mouvement « Tourner à gauche » entre la Grand'Rue et la rue de l'Aiselet pour les gros véhicules, permettant ainsi la réorganisation de la place avec une orientation piétonne.

Le projet figuré ci-dessous, et sur le plan annexé, prévoit notamment :

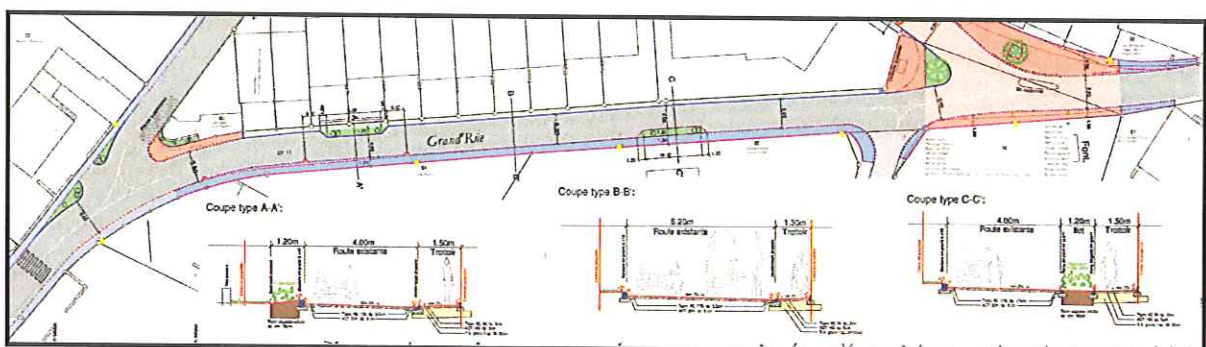
- Une requalification de l'espace avec la création d'un carrefour aux dimensions réduites avec un seul point de jonction régulé par une priorité de droite.
- La création de placettes piétonnes agrémentées de plantations et réalisées avec un revêtement différencié, de type pavés porphyre, dans les espaces ainsi libérés. Afin de sécuriser les piétons tout en maintenant l'effet de place, le bord de la chaussée sera réalisé par des doubles rangs de pavés décalés de 3 cm et accompagnés de bouteroues, offrant ainsi une continuité à l'espace, tout en différenciant les zones vouées à la circulation de celles vouées aux piétons.
- Pour renforcer la perception de place, la chaussée dans la zone du carrefour sera réalisée avec un revêtement différencié de couleur similaire aux zones pavées mais sans la nuisance sonore des pavés.
- La place existante où se trouve la fontaine sera agrandie et maintenue surélevée par rapport à la chaussée. Cette dernière sera, comme actuellement, munie d'une bordure granit.



### 3.2 Grand'Rue – Rue de la Poterie

La Grand'Rue, entre la rue de la Poterie et le chemin de Sous-Cor, est actuellement en sens unique et munie de rétrécissements latéraux courts réalisés de manière provisoire. Ce tronçon doit impérativement être requalifié afin de permettre une circulation bidirectionnelle, notamment des transports publics. Les aménagements, tels que proposés ci-après, tentent de répondre à ces objectifs tout en essayant de maintenir une modération de la vitesse à 30 km/h sur cette chaussée. Les éléments prévus peuvent se résumer de la manière suivante :

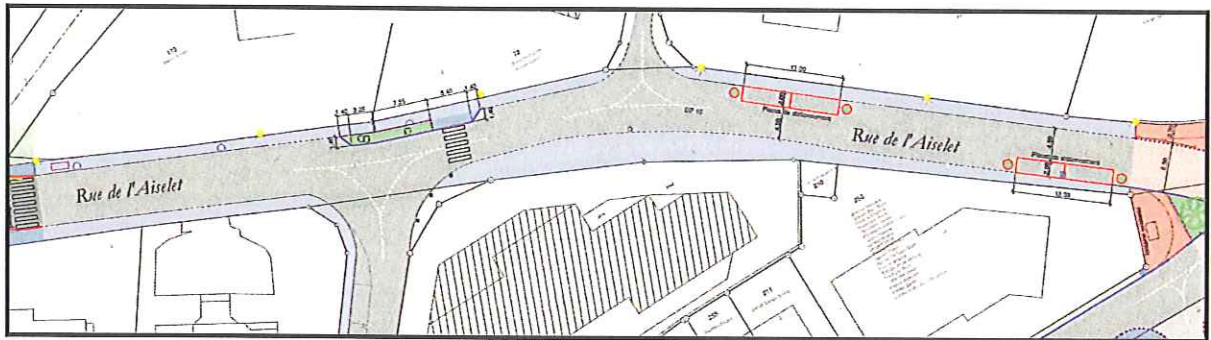
- Requalification de l'espace routier avec un gabarit minimum de 5,20 m permettant le croisement de deux gros véhicules à faible vitesse.
- Modification du trottoir existant par la création d'un nouveau trottoir d'une largeur de 1,50 m séparé de la chaussée par un double rang de pavés avec un décalage de 3 cm permettant le cas échéant aux gros véhicules d'empiéter sur le trottoir pour les croisements.
- Création de deux rétrécissements latéraux courts de part et d'autre de la Grand'Rue, en maintenant à cet endroit un gabarit minimum de 4 mètres et obligeant les usagers à se croiser à vue.
- Afin de maintenir le gabarit de la chaussée et d'éviter une dégradation de la banquette herbeuse côté amont, le bord de la chaussée sera muni d'une bordure granit.
- Afin de modérer la vitesse et de maintenir la sécurité des piétons dans la zone du 1<sup>er</sup> rétrécissement latéral court, 3 bouteroues seront ajoutées en bordure du trottoir.
- Le carrefour Grand'Rue – chemin Sous-Cor sera réaménagé en priorité de droite avec la mise en place de marquage au sol.
- Le carrefour rue de la Poterie – Grand'Rue sera réaménagé en priorité de droite avec la création de 2 îlots infranchissables sur l'axe rue de la Poterie – Grand'Rue.
- Les 2 places de parc existantes au débouché de la rue de la Poterie seront supprimées pour permettre la circulation dans les 2 sens.
- Le "nez" entre la rue de la Poterie et la Grand'Rue sera réaménagé par la mise en place d'un double rang de pavés et la création d'une placette en pavés porphyre de même type que les aménagements proposés au carrefour rue de l'Aiselet – Grand'Rue – Route de Nyon. Une plate-bande sera aménagée le long du mur de la parcelle n° 80, propriété Orset, permettant la mise en place de plantations basses de même type que celles prévues dans les rétrécissements latéraux courts et les îlots de verdure.
- Afin d'éviter le parcage sur le bout de la placette, 3 bouteroues seront mises en place.



### 3.3 Rue de l'Aiselet

Les aménagements prévus sur cet axe sont relativement légers. Ils ont pour but d'abaisser la vitesse sur ce tronçon à 30 km/h. En plus de la remise en double sens de la circulation, il est prévu :

- La création d'un rétrécissement latéral d'une longueur de 20 mètres au droit du carrefour rue de l'Aiselet – Rue de la Poterie permettant de modérer la vitesse sur la rue de l'Aiselet et de sécuriser la traversée existante.
- La mise en place d'une priorité de droite pour le carrefour rue de l'Aiselet – rue de la Poterie, ainsi que pour le carrefour rue de l'Aiselet – chemin du Nipy avec la mise en place d'un marquage au sol.
- La création de 2 blocs de 2 places de parc de part et d'autre de la rue de l'Aiselet, accompagnées de bacs à fleurs.



## 4. EMPRISES

La majorité des aménagements, tels que proposés, seront réalisés sur le domaine public existant. Ils nécessiteront toutefois la création d'emprises sur les domaines privés, notamment dans le cadre du réaménagement du carrefour rue de l'Aiselet – Grand'Rue – route de Nyon où la création du cheminement piétonnier de la place et la prolongation du trottoir nécessiteront une emprise sur les parcelles privées. Des accords et des conventions ont d'ores et déjà été signés avec tous les propriétaires concernés.

Ces différentes emprises seront soumises à l'enquête publique en même temps que le projet d'aménagements.

## 5.- ESTIMATION DU COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été estimé en se basant sur le retour de soumissions récentes pour des travaux comparables. Ces travaux feront l'objet d'une mise en soumission selon la loi sur les marchés publics, en procédure ouverte.

Le budget à prévoir pour la 1<sup>ère</sup> étape peut se résumer de la manière suivante :

<i>Travaux de génie civil pour le réaménagement du carrefour route de l'Aiselet-route de Nyon-Grand'Rue avec aménagement de la place</i>	<i>Fr. 318'000.00</i>
<i>Travaux de génie civil pour le réaménagement de la Grand'Rue entre la rue de la Poterie et la rue de l'Aiselet</i>	<i>Fr. 185'000.00</i>
<i>Réfection du tapis de la chaussée de la Grand'Rue entre la rue de la Poterie et la rue de l'Aiselet</i>	<i>Fr. 29'000.00</i>
<i>Adaptation du marquage et de la signalisation verticale</i>	<i>Fr. 10'000.00</i>
<i>Adaptation de l'éclairage public</i>	<i>Fr. 15'000.00</i>
<i>Plantations et aménagement des îlots</i>	<i>Fr. 20'000.00</i>
<i>Etudes et direction des travaux</i>	<i>Fr. 60'000.00</i>
<i>Imprévus et frais divers</i>	<i>Fr. 58'000.00</i>
	<hr/>
<i>Sous-total</i>	<i>Fr. 695'000.00</i>
<i>T.V.A. 8 %</i>	<i>Fr. 55'600.00</i>
	<hr/>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>Fr. 750'600.00</b>

Le présent préavis sera ultérieurement suivi d'un nouveau préavis d'un montant estimé à environ Fr. 620'000 pour le réaménagement du carrefour route de Crassier RC 11b – rue de l'Aiselet – rue de l'Eglise, projet qui a d'ailleurs été soumis à l'examen préalable conjointement au présent projet et qui sera soumis à l'enquête publique également dans la même procédure.

## 6.- FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT

En ce qui concerne le coût de ces travaux, il est prévu de les financer par les liquidités courantes. L'amortissement se fera dans l'exercice qui suivra l'achèvement des travaux par le biais du compte 9282.01 Réserve achats et travaux à hauteur du solde de la réserve et le reste par le compte de fonctionnement.

## **7.- CONCLUSIONS**

Cette première étape de projet de réaménagement est le fruit d'une concertation entre la Commune, le Service des routes, le bureau Urbaplan qui établit le schéma directeur de la circulation pour Eysins.

Les aménagements prévus sur la rue de l'Aiselet, la Grand'Rue et la rue de la Poterie, avec la remise en circulation à double sens sur ces 3 axes, permettront de donner à ces rues un caractère villageois et d'atteindre une vitesse moyenne de 30 km/h.

La requalification de la Grand'Rue avec la réalisation d'un trottoir franchissable permettra le passage dans les 2 sens des futurs bus tout en assurant le maintien d'une vitesse adaptée.

Le réaménagement du carrefour rue de l'Aiselet – Grand'Rue – Route de Nyon sous la forme d'une place avec un revêtement différencié permet de mettre en valeur et de renforcer la perception d'entrée dans le village en provenance de Nyon. La diminution de l'espace routier au profit de l'espace piétonnier est un élément modérateur et permet de diminuer les conflits dans le carrefour.

La prolongation du trottoir existant le long de la route de Nyon, côté Jura, permettra de desservir le nouveau PPA du Nipy et de lier ces constructions au réseau existant. De plus, la prolongation du trottoir existant le long de la route de Nyon côté Lac permettra de lier ce trottoir en provenance de Nyon au réseau de trottoirs existants du village d'Eysins.

La réalisation des différentes placettes avec la mise en place d'un revêtement en pavés dans les zones piétonnes et l'utilisation d'un vocabulaire d'aménagement homogène permet de créer une certaine cohérence entre les différents aménagements et d'offrir une certaine unité.

La mise en place de ces différents aménagements devraient s'accompagner de la mise en place d'une mesure provisoire sur la rue du Vieux-Collège, afin d'éviter un report du trafic de transit sur cet axe en attendant la réalisation des autres mesures prévues dans le schéma de circulation et d'aménagement d'espaces publics produit par Urbaplan.

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Eysins

Vu le préavis municipal n° 46 concernant la demande de crédit de **Fr. 750'600.--** pour la 1<sup>ère</sup> étape des aménagements et de modération de trafic Grand'Rue – Rue de l'Aiselet – Rue de la Poterie – Route de Crassier RC 11b

ouï le rapport de la commission des travaux


attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :**

d'autoriser la réalisation des travaux en adoptant le préavis municipal n° 46 concernant la demande de crédit de **Fr. 750'600.--** pour leur financement.

Ainsi délibéré par la Municipalité d'Eysins dans sa séance du 16 mai 2011 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic La Secrétaire

  
P. Müller



  
J. Petermann